



Plan de Prévention du Risque d'Inondation de l'Agglomération de Bordeaux

**Réunion du 11 octobre 2016 à 19h
Salle des Grands Foyers, Saint-Médard-en-Jalles**

Environ 30 personnes, parmi lesquels des élus locaux et des responsables associatifs ont assisté le mardi 11 octobre à la quatrième des cinq réunions publiques d'information portant sur la révision du PPRI de l'Agglomération de Bordeaux.

Étaient présents en tribune :

- *Thierry SUQUET, Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde*
- *Hervé BRUNELLOT, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde*
- *Frédéric PAINCHAULT, Chef du Service Risque et Gestion de Crise (DDTM)*
- *Stéphane MAÏS, Responsable de l'Unité Plan de Prévention des Risques Littoraux (DDTM)*
- *Yvon MENSENCAL, Ingénieur du bureau d'études techniques Artelia*

Jacques MANGON, maire de Saint-Médard-en-Jalles, accueille les participants et rappelle que la révision du PPRI est une mission de l'État. Des événements récents ont mis en lumière l'importance de la prévention du risque inondation. Dans ce contexte, le dialogue entre les parties prenantes est important.

Hervé BRUNELLOT, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, revient sur les origines de la révision du PPRI, et notamment sur la tempête Xynthia. Depuis la prescription de la révision, un important travail de modélisation a été conduit et cette réunion permet d'en présenter les résultats. La matière du PPRI est technique et complexe, il est donc nécessaire de passer par une phase de présentation avant de débiter les échanges avec la salle.

Après la diffusion d'un film sur l'historique des inondations dans l'agglomération de Bordeaux, les services de la DDTM procèdent à la présentation des éléments techniques. Frédéric PAINCHAULT définit les notions d'aléas, d'enjeux et de risques puis explique que l'objectif du PPRI est de gérer l'urbanisation sur le long terme. Stéphane MAÏS présente ensuite la méthodologie de conduite des études. Yvon MENSENCAL, du bureau d'études Artelia, détaille ensuite les résultats des études d'aléas, en s'appuyant sur les modélisations réalisées.



Synthèse des échanges – premier temps

Thierry LEBLOND, adjoint au maire de Saint-Médard-en-Jalles, demande sur quelles études est fondée l'hypothèse d'une rehausse du niveau de l'océan de +60 cm au Verdon, alors qu'on lit parfois le chiffre de +200 cm.

Stéphane MAÏS explique que ce chiffre correspond au cadre national préconisé par le Ministère et fondé sur les travaux du GIEC.

Sur la base des simulations présentées dans le secteur de Parempuyre, un participant demande quel serait le niveau d'eau à Bordeaux dans la même configuration. Il considère que les inondations à Parempuyre sont historiquement rares. Si la zone est aujourd'hui à haut risque, c'est selon lui par défaut d'entretien des fossés. Une concertation plus poussée permettrait une meilleure gestion des espaces.

Yvon MENSENCAL rappelle que la carte présentée correspond à l'application d'un certain nombre de précautions, dans une approche très sécuritaire.

Thierry SUQUET ajoute qu'il y a une concertation et une réflexion à l'échelle des 24 communes. Les cartes présentées sont une projection avec une conjonction particulière, une hausse du niveau de l'océan et l'effacement des protections. De ce fait, cette projection correspond à une situation inconnue des habitants des secteurs, puisque le territoire est actuellement protégé par une digue, quoique celle-ci soit considérée comme non pérenne. Il s'agit d'une approche préventive sécuritaire.

Frédéric PAINCHAULT rappelle que la concertation n'est pas terminée puisque de nouveaux échanges auront lieu jusqu'à l'élaboration du règlement du PPRI.

Un habitant du Haillan évoque la problématique de l'entretien des fossés, qui fonctionnaient avec des écluses. Or ceux-ci n'assurent plus leur rôle. De plus, des ruisseaux ont disparu ou quasiment disparu en raison de l'urbanisation, ce qui a artificialisé les sols. D'autres parcelles sont inondables en raison des remontées de nappes phréatiques. Il s'inquiète du risque généré par le cumul de ces différents facteurs et interroge la DDTM sur leur prise en compte dans le PPRI.

Frédéric PAINCHAULT indique que le PPRI ne concerne pas les remontées de nappes et les événements courants. Il ne concerne que l'évènement fluvio-maritime majeur sur la Garonne et sur ses 5 affluents. Les événements courants sont gérés par Bordeaux Métropole.

En ce qui concerne les phénomènes d'artificialisation, le PPRI s'appuie sur des relevés de 2012, la topographie est donc récente et prend en compte l'évolution de l'urbanisme.

Jérôme LARQUIE, directeur des services de la mairie de Parempuyre, demande ce qui se passera si d'autres digues sont déclarées pérennes après l'approbation du PPRI.

Stéphane MAÏS répond que les digues prises en compte sont celles qui sont achevées au moment de l'approbation, courant 2018. La révision va cependant créer 24 PPR distincts ; il sera donc possible de mettre en révision les seuls PPRI concernés par les remises en état ultérieures d'ouvrages.



Hervé BRUNELLOT ajoute que l'objet du PPRI est la prévention, tandis que le PAPI vise l'action et la protection. Celui-ci a été signé en juin et les travaux sont sur le point de commencer. Par la suite seulement, on pourra envisager des révisions de PPRI. Il rappelle qu'il faut également tenir compte des précautions à prendre dans les zones situées juste derrière les digues.

Un participant demande si de nouveaux risques d'inondation vont apparaître lorsque des digues pérennes seront créées, notamment à Bordeaux.

Frédéric PAINCHAULT indique que les digues sont renforcées pour devenir pérennes, mais pas rehaussées. Il n'y a donc pas de phénomène de renvoi d'eau vers d'autres secteurs. Stéphane MAÏS ajoute que les simulations ont été faites par secteur : ainsi, lorsqu'on a simulé le risque inondation maximal à Parempuyre avec une rupture de digue, on avait par ailleurs considéré que toutes les autres digues résistaient. La simulation permet donc déjà d'intégrer des digues pérennes.

Un participant fait remarquer que la protection de la centrale du Blayais n'a pas été évoquée.

Frédéric PAINCHAULT répond que d'importants travaux ont eu lieu afin de protéger la centrale : d'abord après l'inondation de 1999, puis depuis l'accident nucléaire de Fukushima.

Stéphane MAÏS présente ensuite la phase d'étude des enjeux, pour laquelle la DDTM de la Gironde a rencontré la quasi-totalité des communes du périmètre. Frédéric PAINCHAULT détaille le dispositif d'information et de concertation prévu pour la révision du PPRI.

Synthèse des échanges – second temps

Un participant demande si les associations de producteurs et de propriétaires sont invitées à la concertation.

Frédéric PAINCHAULT répond que n'importe qui peut assister aux réunions publiques. Il précise ensuite que l'arrêté du Préfet sur la révision du PPRI précise les personnes qui participent au comité de pilotage : des élus des 24 communes, des représentants des chambres consulaires et des représentants associatifs. Mais la concertation comprend aussi des réunions techniques dédiées à des points plus précis. Il invite le participant à prendre contact avec la DDTM pour échanger sur les données des études.

Thierry SUQUET précise qu'il y a d'une part une consultation officielle lancée par le Préfet, et d'autre part, des phases de réunions publiques permettant de mobiliser les acteurs qui ne sont pas présents lors des réunions, et éventuellement d'organiser des rendez-vous individuels. Il y a enfin l'enquête publique ouverte à tous à laquelle on peut participer en tant que particulier ou en tant qu'association.

Thierry LEBLOND évoque un outil mis en place par la NASA pour simuler la montée du niveau des océans. Il demande si cet outil est pertinent pour apprécier la problématique.

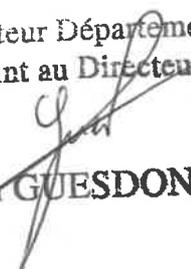


Yvon Mensencal répond que l'outil se base uniquement sur les données topographiques. Sur les phénomènes estuariens, il faut tenir compte des débordements sur les premières zones touchées, ce qui fait que 60 cm de rehausse au Verdon ne font que 2 cm à Bordeaux. C'est un bon outil de sensibilisation mais on ne peut pas l'utiliser pour simuler le risque d'inondation.

En conclusion des échanges, Thierry SUQUET constate la diversité et l'intérêt des questions rencontrées dans les différentes réunions. Au-delà des aspects techniques, la démarche pose des questions sur les enjeux, sur les mesures à prendre. Il invite les participants à continuer à suivre le dossier, à se rapprocher des services de l'État, à se rendre sur le site Internet de la révision du PPRI et à participer à la seconde phase de réunions publiques. Il aborde ensuite la phase d'enquête publique qui permettra au commissaire-enquêteur de formuler des recommandations au Préfet et à faire évoluer le projet.

La réunion se termine à 20h30.

Le Directeur Départemental
L'Adjoint au Directeur


Alain GUESDON